

Compte-rendu de la réunion des Instructeurs Nationaux de Plongée Souterraine du samedi 08 octobre 2016 à Paris

Participants : Eric JULIEN, Yannick GUIVARCH, Claude BÉNISTAND, Laurent CAILLÈRE, Bernard GAUCHE, Laurent BRON, Lucien CIESIELSKI, Jean-Pierre STEFANATO, Bruno MÉGESSIER

Absents excusés : Marc DOUCHET, Serge CÉSARANO, Christian MORÉ

Absents : Daniel NOUAILLAC, Gilles JOLIT

La réunion s'est déroulée au 60 rue de Romainville, dans les locaux du comité IDF, que nous remercions pour son accueil. En l'absence de Serge la réunion était présidée par Jean-Pierre qui a aussi rédigé le CR.

Points à l'ordre du Jour

1. retour sur les enregistrements de brevets par les régions

BREVETS PS DÉLIVRÉS DU 30/09/15 AU 01/10/16

Région de délivrance du brevet	PS1	PS2	PS3	FPS1	FPS2	TOTAUX
CN (Est, Centre, Nord, Provence, PM partiellement)	16	16	10	2	3	47
AURA	25	16	1			42
IDF	14	0	2			16
PM	3	3	0			6
ALPC	12	12	3			27
TOTAUX	70	47	16	2	3	138

L'enregistrement par les commissions régionales ne concerne que les brevets de Plongeurs Souterrains délivrés par la commission régionale, quelle que soit la région de rattachement du plongeur.

La commission PM a commencé à enregistrer les brevets début 2016, ce qui explique qu'une partie soit incluse dans la 1ère ligne. Si d'autres CR souhaitent enregistrer leurs brevets il suffit d'en faire la demande au délégué du collège qui leur remettra des identifiants de connexion.

2. bilan des formations de cadres

Qualifications délivrées sur la période : voir tableau ci-dessus.

En cours : AURA 0, IDF 3 FPS1, ALPC 1 FPS2, Provence 2 FPS2, autres ?

Claude pose la question de conserver les prérogatives de formation des FPS2 sans rester IN. Il est rappelé que les FPS2 sont habilités à former d'autres FPS2, les IN n'étant requis que pour l'examen final. Sa question est motivée par les contraintes liées à la fonction d'IN donc indirectement par le fonctionnement actuel du collège qui apporte plus de contraintes que de satisfactions. Voir point 6 renouvellement du collège qui pourrait contribuer à relancer une dynamique.

À propos de la demande de Marc pour un examen final de FPS2 dans sa région, le collège rappelle l'intérêt de la présence de 2 IN de régions différentes. En cas de difficultés financières, l'organisateur du stage a la possibilité de solliciter la CNPS sur la ligne budgétaire formation de cadres. Dans le cas évoqué Laurent Bron se propose de participer à l'évaluation finale des 2 candidats provençaux.

3. point sur les formations mélange et leur validation par la technique

Voir tableau des cadres et plongeurs mélanges joint. Ce tableau est le seul référentiel disponible pour connaître la liste des formateurs et des plongeurs souterrains qualifiés mélanges. En ce qui concerne les plongeurs elle n'est pas exhaustive. En effet les PS3 (ou plus) qui sont qualifiés mélanges par la Technique ont peu de connaissances à acquérir pour avoir la qualification souterraine correspondante.

Eric Julien demande à figurer sur la liste des FTS. Accord unanime des IN présents en raison de son expérience du trimix souterrain en pratique et en enseignement + sa qualification formateur trimix E3 de la Technique.

Retour d'expérience de AURA pour la formation des trimix élémentaires : la validation par la Technique est compliquée pour le nitrox (1 seul niveau en sout pour 2 en tech). Il n'est pas possible de délivrer directement un trimix élémentaire de la Technique à partir d'un PTES sans passer par les étapes nitrox et nitrox confirmé.

4. mise à jour des documents et leur disponibilité, mise en ligne etc ...

Sur le site : ajouter les textes des mélanges en pdf téléchargeables.

Envisager une page de liens du type de la page MFT de la Technique.

Accessibilité aux documents : mettre en valeur les liens cliquables qui sont souvent trop discrets.

Découverte-Initiation : corriger une incohérence avec le PS1 en ouvrant ces formations aux N2 même mineurs (déjà accepté pour le PS1).

5. les livrets FPS1 et surtout FPS2 ont besoin d'être simplifiés et actualisés

Besoin : simplifier la lecture et l'ajout des informations personnelles du stagiaire, permettre l'impression par une imprimante « intelligente », simplifier les mises à jour ultérieures. Proposition : adopter un format Word au plus simple et en profiter pour intégrer les dernières évolutions (par exemple les formations mélanges).

Laurent Caillère est Ok pour revoir la mise en forme, assisté de Claude pour le contenu. Échéance à fin novembre pour relecture par le collègue.

6. prévision du renouvellement du collège

Il paraît opportun de rajeunir le collège des INPS en ouvrant quelques places pour l'année prochaine. Après un tour de table les noms suivants sont proposés : Frédéric Leblanc, Eric Haller, Sébastien Leriche. Le délégué du collège contactera individuellement les candidats.

Nota : dans le RI du collège il est fait référence (4.1) à une demande de candidature qui pour l'instant n'existe pas.

Points particuliers issus des questions posées lors de la réunion des cadres de 2015 :

7. évaluations des PS3 : possibilité pour le FPS2 d'évaluer l'autonomie en Z3 en complément de l'examen ?

Nous rappelons que les FPS2 ont déjà toute latitude pour compléter leur évaluation comme ils l'entendent. Nous rappelons aussi l'existence de 2 groupes de compétences : les GCE (accompagnement) et les GCT (technique).

8. autonomie en Z3 ouverte à certains PS2 :

Il n'est pas envisageable de gérer des niveaux qui ne seraient pas enregistrés dans la base fédérale (veto du CDN pour ajouter des niveaux supplémentaires). Il faut inciter les PS2 concernés à passer le PS3 en insistant sur le fait que la capacité à assister un coéquipier (qui est déjà une compétence du PS2) doit s'étendre pour le PS3 à toutes conditions de plongée (Z3) et tous niveaux de coéquipier.

9. un FPS1 peut-il être responsable de site en stage ?

Un FPS2 responsable de stage peut déléguer la responsabilité d'un site à un FPS1. Supprimer la condition limitative sur le document « prérogatives ».

10. entretien ou équipement des cavités : expliciter la position de la CNPS

La CNPS n'a pas pour « mission » d'assurer l'équipement et l'entretien de tous les sites de plongée. Cependant rien ne nous empêche de ré-équiper au cas par cas, dans le cadre d'actions nationales (camp, expés ou stage). Quand c'est le cas il importe de communiquer sur ces opérations.

Questions diverses

11. prochaine réunion des cadres 3 décembre en Charente.

Objectifs : faire plonger les cadres et échanger. Appel à idées sur les contenus à présenter aux cadres. Date problématique pour Bruno (budget FFESSM) mais suffisamment d'IN seront présents pour animer la réunion.

Rappeler la nécessité de s'inscrire sur le Doodle initié par Christelle : <http://doodle.com/poll/re6b4ngtkbyvkgnt#table>

12. acceptation de cadres EFPS sur l'encadrement d'un stage FFESSM ?

Il n'est pas envisageable que les cadres qui ne sont pas qualifiés par la CNPS encadrent des stagiaires. En effet cela reviendrait à créer un chemin d'accès qui permettrait de contourner les prérequis techniques de la FFESSM (UV pédagogique, N3, N4).